

postes, les pesanteurs d'une coopération trop impliquée dans une politique vétuste dont on commence aujourd'hui à mesurer les échecs et les impasses. Je ferai seulement deux réserves aux propos de D.G. Ce n'est pas en abondant dans le discours stéréotypé qui tend à disqualifier les boursiers ou les collègues venus d'Afrique (pp. 134-137), en les présentant comme généralement compromis dans la politique ou les affaires (à partir notamment d'exemples zaïrois), que la cause du partenariat avec les universités africaines sera défendue. D'autre part la privatisation de l'enseignement supérieur, ouvertement revendiquée selon le modèle américain, ne nous semble pas une garantie de recul des « ghettos ». La forme publique de l'enseignement et de la recherche n'est pas néces-

sairement un label de conservatisme !

Didier Gondola s'est à notre avis trompé de cible en mêlant plusieurs problèmes. Partant de la situation difficile des étudiants africains en France, il met en cause leurs formateurs. Partant du débat sur la singularité ou la « banalité » de l'histoire africaine, dont on connaît la virulence dans le contexte nord-américain, il s'emploie à forcer le trait sur les clivages entre « africanistes » : entre Français et Américains, entre Africains et Européens, entre chapelles franco-françaises. Nous voulions souligner ce qui nous semble être un piège intellectuel.

Jean-Pierre Chrétien
Université de Paris 1, CRA

Africains et africanistes

A propos de l'article de Ch. Didier Gondola

DIDIER Gondola a publié dans *Politique africaine* (n° 65, mars 1997) un article intitulé : « La crise de la formation en histoire africaine en France, vue par les étudiants africains » (pp. 132-139). Je suis personnellement très heureux que la rubrique « Magazine » publie de tels articles. Celui-ci contient quelques erreurs factuel-

les, mais l'important me semble résider dans la sensibilité et le vécu qu'il exprime. Or il est inutile de discuter pour savoir si une sensibilité est « juste » ou « fausse ». Du moment qu'elle est ressentie, elle existe et donc elle est « vraie ».

J'attire l'attention des lecteurs de *Politique africaine* sur le fait que l'article était centré sur l'histoire.

Tout ce qui est dit sur cette discipline n'est pas forcément exact pour les autres secteurs des SHS (Sciences humaines et sociales). Cependant l'auteur passe souvent de l'histoire aux SHS en général, sans vérifier si ce qu'il dit pour la première est avéré pour les secondes. Par ailleurs, Didier prononce deux contrevérités flagrantes qui risquent d'entraîner le débat sur des pistes éloignées des réalités.

Trop, ou trop peu ?

D'une part, il dit que « *les étudiants africains en France (...) continuent à constituer le gros des effectifs dans les différents programmes d'études africaines* » (p. 133), et semble continuer à considérer valable le constat de Jean Devisse, publié en 1981 sur la situation des années soixante et pour la seule discipline historique, selon lequel « *75 % des travaux de recherche [ont été] effectués par des Africains* » (p. 134).

Le paradoxe est que si la première partie de ces affirmations représentait la réalité, la situation serait sinon excellente, en tout cas bien meilleure qu'elle ne l'est. Il est complètement faux que les étudiants africains représentent la majorité des étudiants africanistes présents en France. Le problème est précisément inverse ! En sciences politiques, en anthropologie, en sociologie, mais je crois aussi en histoire, ils sont une petite minorité ; et cette minorité décroît chaque année, pour des raisons diverses tenant à la fois à la crise du système scolaire en Afrique, aux plans d'ajustement structurel imposés à ces pays et à la politique d'immigration française en contradiction totale avec le discours « franco-phone » affiché. Combien avons-

nous d'étudiants africains dans le DEA d'études africaines à Bordeaux ? Ils ont pu représenter jusqu'à un tiers des effectifs, et nous en sommes loin aujourd'hui ! Certains de ceux qui arrivent à survivre à l'odyssée de la demande de bourse, de l'inscription en DEA et de l'octroi du visa, arrivent en cours d'année avec des retards considérables dans un cursus scolaire très chargé et court.

Le problème est donc qu'il n'y a *pas assez d'étudiants africains en France et en particulier pas assez dans les études africanistes*. Et évidemment – là je rejoins tout à fait D. Gondola – leurs conditions de vie s'aggravent, ce qui se répercute évidemment sur la qualité de leurs études et de leurs résultats.

Les recrutements africains dans la recherche française

D'autre part, il écrit que « *la France (...) refuse [aux étudiants-chercheurs africains] la possibilité de postuler aux postes de chercheurs et d'enseignants du supérieur. Le discours officiel est clair : l'université française, comme les centres de recherche tel le CNRS (...) est exclusivement réservée aux citoyens français* » (p. 136).

Sur le recrutement, là encore, Didier se trompe. Il est vrai que dans le statut de la Fonction publique générale française, aucun étranger (Africain ou autre) ne peut être recruté comme titulaire. Cela remonte au XIX^e siècle, avant l'expansion considérable de l'appareil d'État, à un moment où « fonctionnaire » était en pratique synonyme de ce qu'on appelle aujourd'hui « haut-fonctionnaire », c'est-à-dire avec des tâches relevant de la souveraineté. Mais la loi est

restée inchangée, et si des Antillais peuvent être aides-soignants titulaires dans les hôpitaux publics, il n'en va pas de même pour les Africains. Ceux-ci peuvent en revanche être maîtres-auxiliaires dans l'enseignement secondaire, et demeureront avec ce non-statut précaire même s'ils sont docteurs d'État. En bref, cet État qui interdit par la loi la discrimination à l'embauche, est le premier à la pratiquer, et à grande échelle.

Mais précisément pour les carrières universitaires et du CNRS, il y a dérogation au statut de la Fonction publique ! Pas folle, la France bourgeoise ! Elle accepte volontiers de recruter et de titulariser des savants venus de l'étranger. Par conséquent un Africain peut se présenter, peut être recruté et peut être titularisé dans l'Université ou au CNRS.

La question n'est donc pas du tout là où la pose D. Gondola : elle est que, la possibilité existant, les Africains restent très peu nombreux. Les causes sont variées, d'un bout à l'autre de leur présence en France. D'abord le niveau des étudiants africains arrivant en France est trop souvent inférieur à celui des Français. Le nier serait tout simplement nier l'impérialisme et le néocolonialisme (en tout cas en nier les effets). Quand on arrive en France sur la base d'un enseignement secondaire en crise, où un bac vaut en pratique un BEPC et une licence un bac (si on ne les a pas achetés), les handicaps sont considérables au départ. Ensuite viennent les difficiles conditions de vie. Il peut évidemment y avoir des comportements français francocentriques, paternalistes, racistes, etc., qui défavorisent les Africains. Mais un comportement raciste est certainement celui qui consiste à exprimer,

penser, ou taire mais pratiquer une attitude d'indulgence plus grande pour des étudiants africains que pour les autres. Combien de fois n'entend-on pas, ou n'a-t-on pas l'impression d'entendre murmurer, que : *« L'important est qu'il puisse retourner chez lui. Laissons-le soutenir et accordons-lui son doctorat »*, etc. Cette « aide » est répugnante, ce type d'*affirmative action* non seulement remet en cause la valeur des diplômes nationaux, mais mène tout droit au ghetto.

Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas avoir une attention spéciale envers cette communauté d'étudiants, tenir compte de leurs conditions de vie, faire effort pour les encadrer, avoir de l'indulgence (oui, de l'indulgence) pour un texte mal écrit et donner la possibilité de le retravailler, etc. Mais quand vient l'évaluation finale, l'honneur des Africains et le nôtre exigent qu'il y ait l'égalité la plus stricte.

Si l'on passe maintenant à l'autre bout du processus, la tentative d'être recruté en France, le candidat africain va se heurter à des problèmes spécifiques, mais aussi généraux dont des candidats français peuvent également souffrir. En particulier, la montée du « localisme » en France, qu'a exacerbée la dernière réforme du CNU (Conseil national des universités) opérée par la droite et qui donne à l'échelon local le pouvoir réel de décision. Dans nombre de cas, les concours sont alors de faux concours car des « candidats locaux », implantés de longue date, sont déjà choisis. On recrutera de préférence l'ATER (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche) en poste depuis deux ans, le PRAG (Professeurs agrégés) ou le PRCE (Professeurs certifiés) – enseignants du secondaire détachés dans le supé-

rieur – en place depuis dix ans. Le candidat africain (dans quelque matière que ce soit), mais aussi le français étranger à l'université de candidature, en souffriront. Ceci est avéré en province comme à Paris. Il y a bien des manières d'être étranger. Y a-t-il à l'École nationale d'administration beaucoup de reçus locuteurs d'un fort accent gascon ?

Évidemment pour les mêmes raisons, un très petit nombre d'Africains pourront être candidats à des allocations de thèse française, puisqu'il faut soit être citoyen français ou de l'Union européenne, soit avoir fait toutes ses études supérieures en France (depuis le bac), et, de surcroît, avoir moins de 27 ans (25 pour les allocations « fléchées »). La limitation en amont (avoir fait ses études supérieures en France) va sceller le sort de la majorité des candidats étrangers. Celle en aval (limite d'âge) est une des pires mesures de discrimination sociale que la gauche au pouvoir (celle des années quatre-vingt) a prises. Pour avoir un excellent DEA à moins de 25-27 ans, il faut n'avoir souffert d'aucun retard scolaire et n'avoir jamais eu à travailler pour gagner sa vie. *Exit*, certes, nombre de Français, mais *exit*, pour sûr, la plupart des Africains.

Or, pour entrer au CNRS ou à l'ORSTOM au grade de chargé de recherche 2^e classe, il faut avoir moins de trente ans, et avoir soutenu sa thèse ou être l'auteur de travaux considérés équivalents par le jury. Comme on n'aura pas obtenu son allocation de thèse à 25-27 ans, il est peu probable qu'on aura soutenu à moins de trente ans. Cela est particulièrement sensible dans les disciplines des SHS, celles pour lesquelles la « nouvelle thèse », courte, en 3-4 ans, bref le PhD. anglo-saxon, est la moins adaptée. Com-

ment, si l'on est historien, commencer par passer deux ans dans les archives, ou si l'on est anthropologue deux ans sur le terrain, dans les deux cas sans écrire une première ligne, et soutenir avant trente ans ? Les Français auront bien du mal, mais les Africains seront à tous les coups perdants. On attend toujours que nos syndicats demandent la suppression de toute limite d'âge et une réglementation modulée selon les disciplines en ce qui concerne la durée des études doctorales.

Mais du moins, les candidats français sont présents en France. Les Africains, et souvent les meilleurs, sont déjà revenus au pays, pour des raisons diverses parmi lesquelles la moindre ne sera pas la volonté de servir le pays. Or les universités et le CNRS français, contrairement aux universités américaines, ne pratiquent pas le remboursement des frais de voyage pour venir présenter la candidature, y compris après que l'admissibilité a été prononcée. Par conséquent, même quand les candidats potentiels africains auront été informés en temps voulu de l'ouverture d'un poste, ils ne se présenteront pas.

Les études, la recherche et l'identité

Le résultat de tout cela est un nombre catastrophiquement faible de professeurs et chercheurs africains en France. Non peut-être au point où l'évoque Gondola qui écrit : « la discipline [historique] ne compte aucun spécialiste d'origine africaine, exception faite d'Elikia M'Bokolo » (p. 138). Pour nous en tenir au seul laboratoire de ce chercheur parisien d'origine africaine, il y en a au moins deux autres, dont

un en histoire. Mais cela ne change pas le paysage global.

De ce fait, on passe du problème social au problème « identitaire » de l'africaniste africain en France. Si je compare avec l'autre grand champ d'études auquel ma spécialité me lie, le champ lusobrazilien, je vois qu'entre un quart et un tiers des chercheurs ou enseignants-chercheurs en SHS sont portugais ou brésiliens, ou, à la seconde génération, d'origine portugaise ou brésilienne, gardant donc un lien affectif et identitaire avec les pays concernés. Si la majorité était de cette origine, ce serait inquiétant, signifiant un désintérêt du public français. Mais cette proportion, pour bien des raisons, est normale ou, en tout cas, n'a rien d'étonnant. On voit immédiatement que telle n'est pas du tout la situation dans le champ africaniste. Il n'y a probablement pas plus d'un pour cent d'africanistes africains titulaires en France (leur plus forte proportion est sans doute en linguistique africaine).

Je ne veux pas dire que ces chercheurs africains africanistes produiraient des points de vue différents des nôtres. Peut-être, peut-être pas, ou en tout cas il y aurait alors une multiplicité de « points de vue africains » tout comme il y a une multiplicité de « points de vue français ». Mais les collègues africains africanistes sont si peu nombreux qu'ils ne peuvent d'une certaine manière que ressentir un isolement, une quête de légitimité, souffrir de choses que nous n'entrevoions même pas ou que nous attribuerons alors à leur « paranoïa ». De tels problèmes ne sont pas du tout restreints à la relation Français-Africains, ils existent aussi entre Français ! Par exemple, les parisiens ne veulent aucun mal à la « province », mais ils

commencent par ne jamais penser que Paris aussi est une province. Ils ne lui veulent aucun mal à tel point qu'ils se souviennent rarement que la province existe. Ainsi, nous avons à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille, une Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, de Toulouse, de Marseille. Mais à Paris, il n'y a pas de « Maison des Sciences de l'homme de Paris », il n'y a que la « Maison des Sciences de l'homme ». Et tout est à l'avenant. Les parisiens ne font jamais attention à ces « petites choses », mais les non-parisiens sont toutes griffes dehors. « Paranoïaques ». Et nous sommes entre Français. On peut penser alors à la sensibilité, au vécu d'africanistes africains et noirs dans notre monde académique et dans notre France raciste : ils ont bien des raisons d'être aussi « paranoïaques » que les « provinciaux » envers les parisiens.

Or il me semble que les africanistes français, de la province parisienne ou des autres provinces, ne sont pas très sensibles à ces problèmes. Sinon, la priorité des priorités serait le recrutement de chercheurs africains. Point du tout par quotas de postes de type affirmative action ! Pour chaque poste proposé, il y aura tellement de candidatures que l'on peut être sûr que les critères de sélection seront aussi sévères que pour n'importe quel gaulois. Mais il ne me semble pas scandaleux qu'un centre d'études africaines ait comme politique scientifique de recruter quelques chercheurs africains.

Mais cela est difficile. Parce que dans la législation des concours nationaux, une telle démarche n'est pas prévue : il faut donc biaiser, et c'est une pente glissante. Parce que les postes sont très peu nombreux (CNRS, ORSTOM, Universités).

Parce que les « postes rouges » du CNRS, qui permettraient d'accueillir dans de bonnes conditions des chercheurs étrangers (dont des Africains) pour des séjours courts ou moyens, n'existent plus qu'à dose homéopathique. Et là aussi on voit que Didier est mal informé : quand il dit : « *Pourquoi les universités françaises ne pratiquent-elles pas une politique de réciprocité en invitant des collègues africains à venir enseigner durant un trimestre dans les programmes d'histoire ?* » (p. 136) ; ou quand, en note, il ajoute : « *Le programme africaniste de Paris 7 est le seul, à ma connaissance, à pratiquer une telle réciprocité...* ». Heureusement sa connaissance est erronée, ne serait-ce qu'à l'IEP de Bordeaux et à l'Université de Bordeaux 4, il y a pratiquement chaque année des professeurs africains en poste d'accueil. Mais il est vrai, bien trop peu. Et il ne s'agit pas de « réciprocité ». Car combien d'universités africaines ont, maintenant, les moyens d'inviter un Français pendant trois mois pour nourrir de tels échanges ? Elles le peuvent si la MCAC (Mission française de coopération et d'action culturelle) locale paye. Le même bord doit payer les deux côtés de l'« échange ». Or l'énorme majorité des MCAC tiennent la recherche ou l'enseignement supérieur au dernier rang de leurs préoccupations. Il n'y a qu'à voir comment les étudiants africains venus se renseigner sur les possibilités de venir en France y sont parfois accueillis par des fonctionnaires expatriés salariés à 30 ou 70 000FF mensuels imposés 15 000 : ils préfèrent alors ne jamais y remettre les pieds.

En disant : « *les africanistes français continuent à pratiquer une politique d'isolement qui tient à distance les chercheurs africains* », D. Gondola va

braquer inutilement lesdits africanistes français. Car, je l'ai écrit, je le répète, une chose est de n'être pas suffisamment sensible au problème quasi identitaire de la micro-minorité d'africanistes africains en France ; autre chose est d'écrire qu'il s'agit d'une politique, c'est-à-dire d'une attitude consciente et volontaire. La majorité des africanistes français sont à l'inverse conscients, aujourd'hui, que l'africanisme français ne survivra pas si la situation devient telle que nous ne pourrions plus collaborer avec aucune université africaine, s'il n'y a plus de livres dans leurs bibliothèques ; il ne survivra pas si on ne peut plus échanger le fruit de notre travail avec aucun universitaire africain en Afrique, car le dernier sera soit parti aux États-Unis – pas vrai, Didier, et qui te le reprocherait ? –, soit sera devenu consultant pour la Banque mondiale ou l'ambassade du Danemark pour le projet de tout-à-l'égoût dans le quartier de Malhangalene à Maputo, soit homme d'affaires.

Le bât de l'argumentation de D. Gondola blesse avant tout parce qu'après avoir défini des carences, il en fait porter les causes sur le comportement individuel, franco-centrique, des Français. Il évacue complètement les causes politiques, la crise de la recherche publique en France, la crise de l'impérialisme français en Afrique, la crise de l'État néocolonial africain, la contradiction entre la politique d'immigration et la politique de la « francophonie », etc. De ce fait, et sans doute sur la base de sa nouvelle expérience américaine, il se berce d'illusions sur le recours aux « fonds privés » pour faire tourner ce que le public fait mal et établit une trompeuse équation entre secteur public et conservatisme. Je sais bien que

les fondations américaines font bien des choses et des choses bien. A chaque pays sa tradition. Mais la tendance du privé est toujours de financer ce qui peut être rentable ou au moins « porteur » en terme de prestige. Si la Fondation Ford a financé le Frelimo du Mozambique contre le colonialisme portugais, ce fut, d'abord, pour qu'il ne tombe pas aux mains des « soviéto-cubains ». Aujourd'hui, toutes les fondations financent des recherches sur les conditions de réussite de l'« intégration régionale », sur la « décentralisation », sur la « gouvernance ». Peu financent des recherches pour montrer qu'il ne faut pas l'intégration, que la décentralisation n'est pas synonyme de la démocratisation et que la « gouvernance » n'est que l'euphémisme du despotisme, au mieux, éclairé. Pour

le meilleur comme pour le pire, elles ont pour fonction de maintenir l'hégémonie idéologique de l'impérialisme.

D. Gondola a parfaitement raison de tirer la sonnette d'alarme, et bien des raisons de nous dire sa sensibilité, son vécu. Mais nous ne trouverons aucune solution en dehors d'une lutte conjointe, africanistes français et africains, contre la marginalisation scientifique de l'Afrique, désormais absente ne serait-ce que des grands appels d'offre des ministères français.

En somme, ni interafricanisme antifrçais, ni tiersmondisme pro-africain. Internationalisme, tout simplement.

27 juin 1997
Michel Cahen